

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2008-0879/PR/MEFPCP portant affectation au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, une parcelle de terrain sise à Djibouti au PK 12.

n° 2008-0879/PR/MEFPCP

MinistèreMINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION**Date de publication**

30 décembre 2008

Numéro JO

n° 24 du 31/12/2008

Date du numéro

31 décembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT VU La Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Public

VULe Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2008-0093/PREdu 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2008.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques, une parcelle de terrain sise à Djibouti au PK 12, d'une superficie de 4 hectares.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à l'édification d'un abattoir moderne.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Domaines et de la Conservation Foncière fera remise de ladite parcelle au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques. Il sera dressé un procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH